

TEXTE D'INTERVENTION DE L'ELU RAPPORTEUR

Assemblée plénière du vendredi 17 février 2012

SOLIDARITES

Rapport n° 10

Egalité Femmes/Hommes

**Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale
Signature Plan d'action pour l'égalité des Femmes et des Hommes en Provence Alpes
Côte-d'Azur**

Ce rapport a pour objectif de créer les conditions d'un progrès significatif de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

En signant, et je cite l'article 1 de la 3ème partie de la Charte, « nous reconnaissons « que le droit à l'égalité est un préalable fondamental de la démocratie et que la société démocratique ne peut se permettre d'ignorer les capacités, les savoirs, l'expérience et la créativité des femmes »

Depuis de très nombreuses années, et particulièrement au cours des deux précédentes mandatures, le Conseil régional a beaucoup agi, toujours dans une logique partenariale et transversale, contre les inégalités entre les femmes et les hommes, qu'il s'agisse d'accès à l'information et aux droits, à la santé, à des formations et à des emplois de qualité, qu'il s'agisse de conciliation des différents temps de vie, de prise de responsabilités professionnelles, sociales ou politiques, ou encore pour combattre le fléau des violences qui leurs sont faites.

Mais aujourd'hui, il nous faut aller plus loin, plus vite, de manière plus coordonnée et dans le cadre de partenariats élargis.

Il y a urgence en effet car nous assistons aujourd'hui à des régressions, sous le poids de la crise économique, sociale et culturelle qui frappe particulièrement les femmes. C'est encore plus vrai en Provence-Alpes-Côte d'Azur où les inégalités sont souvent supérieures à la moyenne nationale !

La Région n'a pas le pouvoir de venir seule à bout de ces inégalités, et la France et l'Europe ont un rôle important sur cette question.

Mais, en mettant en œuvre des mesures produisant des « effets-leviers » dans les domaines relevant de ses compétences légales ou dans ceux où elle décide de s'investir volontairement, elle a la capacité d'enclencher des dynamiques susceptibles de mobiliser ses multiples partenaires autour de cet objectif.

Tel est l'objet de la délibération qui vous est proposée aujourd'hui :

En décidant de signer la « Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale », notre Région va affirmer solennellement son engagement à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, et l'inscrire dans une dimension européenne.

En adoptant, par cette même délibération, le « plan d'actions-cadre » qui vous est proposé, nous allons démontrer que cet « engagement régional » d'une portée sociétale majeure, au-delà de la dimension déclarative, est d'ores et déjà, et clairement, un engagement dans l'action !

En effet, ce plan d'actions-cadre, valorise les actions et dispositifs dans lesquels la Région est déjà impliquée, mais trace aussi les contours des mesures et dispositifs nouveaux qu'elle s'engage à mettre en œuvre dans un triple objectif :

- Construire les conditions d'une prise en compte partenariale renforcée de l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes, notamment par la création d'un « Conseil partenarial régional de l'égalité » ;
- Favoriser la prise en compte de « l'approche de genre » au sein de l'institution régionale et de ses diverses politiques, mais aussi auprès de ses partenaires ;
- Développer le travail transversal au sein de l'institution autour de l'objectif d'égalité.

Sur la base de ces objectifs qui tracent la perspective pour la suite de la mandature, le plan d'actions-cadre sera actualisé et précisé chaque année et définira, pour chaque exercice annuel, ses priorités opérationnelles.

Telles sont les grandes lignes du projet de délibération que je vous propose d'adopter.